

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7392221-020 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0,00 €	26 280,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	26 280,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8811-510 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-744-510 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-74832-01 : Etat - CVAE et CFE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 280,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 280,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	41 280,00 €	0,00 €	41 280,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28188-510 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
D-2111-510 : Terrains nus	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1328-510 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
D-202-701-510 : PLAN LOCAL D'URBANISME	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-704-281 : CIMETIERES	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-600-510 : DIVERS SAINT-OYEN	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21351-403-510 : DIVERS BATIMENTS	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-704-025 : CIMETIERES	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-700-511 : ENROBES	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-719-510 : LES GRANGES D EN HAUT	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21828-707-510 : EQUIPEMENTS MATERIELS TECHNIQUES	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-713-510 : INSTALLATION MARAICHER	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	185 000,00 €	205 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-518-510 : GARAGES COMMUNAUX LE BOIS	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	205 000,00 €	222 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €
Total Général		58 280,00 €		58 280,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu la délibération portant adoption du budget primitif

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le

ID : 073-200084572-20250829-D2025082902-DE



Le Maire,

André POINTE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>